



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

billets de banque

Question écrite n° 83990

## Texte de la question

M. Jean-Claude Thomas attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'existence même du billet de 500 €. Un commerçant peut-il refuser qu'un client paie avec un billet de 500 € même si le montant à payer est important ? Il est évident que l'on ne va pas acheter sa baguette de pain avec un billet de 500 € mais si l'achat est, par exemple, de 200 €, il lui demande si le commerçant a le droit de refuser la transaction.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Thomas](#)

**Circonscription :** Marne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83990

**Rubrique :** Moyens de paiement

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 2010, page 7787

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)